

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AVRIL

LA RÉPUBLIQUE ET LES INSTITUTEURS

Depuis qu'ils sont au pouvoir, les républicains n'ont cessé de flatter les instituteurs, dont ils se disent les seuls, les vrais amis, et qu'ils ont voulu transformer en agents électoraux.

Ajoutons immédiatement qu'ils n'ont donné à ces fonctionnaires que de l'eau bénite de cour ; s'ils leur ont prodigué les promesses, ils ont plutôt amoindri qu'amélioré leur situation matérielle :

Chacun sait que les instituteurs sont toujours payés d'après les bases déterminées par la loi du 19 juillet 1885, et que la fameuse *gratuité absolue* des écoles s'est faite au préjudice d'un certain nombre d'entre eux.

Aujourd'hui, les républicains font grand bruit de leur prétendue sollicitude pour les instituteurs, à propos du projet de loi dont l'urgence vient d'être votée par le Sénat.

Rappelons d'abord, à ce sujet, que les républicains auraient pu et même dû voter cette loi depuis longtemps.

Ils paraissent se hâter aujourd'hui, parce que les élections approchent.

On aurait pu facilement augmenter le traitement des instituteurs avec les ressources gaspillées au Tonkin, avec l'argent dépensé à payer des fonctionnaires inutiles.

Quand un pauvre instituteur est malade, on lui impose l'obligation de payer son suppléant, et cela au mépris de la loi et des instructions ministérielles.

Quand un instituteur est obligé de demander son admission à la retraite, on lui répond que les ressources de l'État ne permettent pas de lui donner satisfaction avant six ou huit mois. Et, au moment même où il reçoit cette réponse, nos ministres proposent d'affecter Douze Millions à la construction d'un monument commémoratif de la Révolution !...

Voilà comment les républicains traitent les instituteurs, au point de vue matériel.

En ce qui regarde leur situation morale, on les a rendus indépendants du curé, mais ils sont sous la dépendance des mouchards opportunistes et radicaux, que le gouvernement racole dans la lie des populations de nos communes.

Et il en sera toujours ainsi tant que le bon sens des électeurs n'aura pas envoyé à la Chambre une majorité capable de réduire à l'impuissance la coterie malfaisante qui, depuis trop longtemps, ruine et déshonore le pays.

INFORMATIONS

RÉJOUISSANCES OBLIGATOIRES

Les Schahababams de la République veulent absolument qu'on s'amuse. Ceux qui ne s'amuseront pas seront empalés. M. Mesureur propose de décider que les jours des fêtes officielles seront légalement déclarés jours fériés et que tout travail sera suspendu. A droite, on fait quelques objections. M.

le marquis de La Ferronnays combat l'urgence et dit :

« Si vous fixiez comme fêtes nationales des anniversaires d'assassinats (Interruptions à gauche), l'Europe entière protesterait, et vous n'auriez pas même la reine de Madagascar pour assister à l'inauguration. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

M. Liats demande que les ouvriers des arsenaux de l'Etat ne soient pas condamnés à un chômage obligatoire à propos de fêtes qui se passeront à Paris.

Le gouvernement, consulté, déclare qu'il n'a point délibéré sur cette proposition qu'il ignore, et la Chambre, revenant sur son vote de discussion immédiate, décide le renvoi de la question aux bureaux. C'est un éclair de bon sens.

Cette Exposition paraît faire perdre la tête à la majorité ; elle leur inspire les idées les plus saugrenues. Voici M. Delattre qui, par une autre proposition, somme le gouvernement d'inviter officiellement les garibaldiens qui ont fait la campagne de 1870.

Il demande pour eux le voyage à quart de place, et les immunités réservées aux agents diplomatiques, probablement aussi de l'argent de poche pour faire figure à Paris.

Nous devons dire que cette proposition absurde a soulevé une répugnance presque générale.

On annonçait, avant-hier soir, que la Chambre, reconnaissant l'impossibilité absolue de discuter le budget, se séparerait jeudi soir jusqu'au 10 mai.

LES TARIFS FRANCO-TUNISIENS

La commission des tarifs de douane vient de statuer sur la convention douanière entre la France et la Tunisie. Elle ne l'a acceptée qu'en partie.

Elle a voté l'entrée en franchise des blés durs, orges, huiles, olives, animaux et gibier morts venant de Tunisie en France. Elle a voté un droit de 2 francs par hectolitre sur les vins, au lieu de 75 centimes proposés. Les animaux vivants sont exclus du bénéfice de l'entrée en franchise.

Elle a repoussé l'article 3 de la convention qui stipulait que des réductions ultérieures seraient effectuées à l'entrée des produits tunisiens en France dans les conditions où le gouvernement tunisien réduirait les droits sur les produits français à l'entrée en Tunisie.

M. Develle a été nommé rapporteur.

Le duc d'Orléans, accompagné du colonel Parseval, est arrivé hier matin à Rome, venant d'Alexandrie.

L'Avenir du Jura annonce la révocation de M. Pernot, préposé en chef de l'octroi de Dôle, pour avoir signé la pétition contre la laïcisation des écoles de filles de la ville.

On lit dans l'Univers :

« Nous sommes priés de déclarer que M. le comte Georges de Beaurepaire, secrétaire général de l'Œuvre du *denier des expulsés* et de l'Œuvre du *denier du culte*, n'a rien de com-

mun avec M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire. »

Denier des expulsés! Curieux rapprochement.

Les jours où la Haute-Cour de justice tiendra audience, toutes les entrées dans l'hémicycle et les divers couloirs du premier étage du palais du Luxembourg seront suspendues sans aucune exception.

Il ne sera point fait de compte rendu analytique des séances publiques de la Haute-Cour.

Le compte rendu sténographique sera inséré au *Journal officiel*.

Une salle sera mise à la disposition de MM. les journalistes dans le rez-de-chaussée du palais, à proximité du bureau du télégraphe.

Au cas où le général Boulanger viendrait en Suisse, le Conseil fédéral, croit-on, ne l'autorisera en aucun cas à résider à Genève ou dans toute autre ville de la frontière française.

La *Gazette de Lausanne* dit que si M. Boulanger se réfugie en Suisse, il sera accueilli par un arrêté d'expulsion.

Les Suisses conservent cependant dans leur pays les nihilistes russes.

Plusieurs journaux ont raconté que, lors de son départ, le général Boulanger avait fait le voyage avec une dame ; et, déjà, s'était formée une légende amoureuse qui, d'ailleurs, ne déplaît point aux Français non plus qu'aux Françaises. Nous sommes toujours du pays d'Henri IV et le Vert-Galant est resté populaire.

Un de nos confrères, qui est à Bruxelles auprès du général, ramène les choses à une vérité beaucoup plus terre-à-terre.

« Lorsque MM. Naquet, Laisant et Laguerre eurent sommé, au nom du Comité national, le général Boulanger de se soustraire à une arrestation imminente, le général prévint M. le comte Dillon de sa résolution de partir pour Bruxelles et le pria de prendre les devants.

« Mais un détail qui n'a pas été donné, et qui a son importance, ajoute M. Bois-Glavy, c'est que M. le comte Dillon, pressé par l'heure du train, dut partir seul, tandis que M^{me} la comtesse Dillon prenait le train suivant, le même train qui emportait le général Boulanger.

« N'est-ce pas là l'origine et l'explication bien simple de tous les bruits qui ont été répandus au sujet de M. et M^{me} Prunier? »

On écrit de Bruxelles :

« Pour l'anniversaire de S. M. le roi Léopold, les troupes ont défilé, ce matin, dans la rue Royale, et passé devant l'hôtel Mengelle, où le général Boulanger est installé.

« L'hôtel Mengelle, qui est dirigé par un Français, était pavoisé aux couleurs belges et françaises. La foule attendait avec curiosité l'apparition du général à son balcon, mais personne ne s'est montré. »

NOUVELLES MILITAIRES

M. Berthier de Grandry, général de brigade, commandant l'artillerie du 12^e corps, est mort avant-hier matin, des suites d'une chute de cheval faite, le 1^{er} avril, à Angoulême.

UN PARI. — Quatre officiers de l'armée russe viennent de faire le pari d'aller de Saint-Petersbourg à Paris à cheval en quarante-cinq jours.

Le ministre de la guerre leur a donné l'autorisation de faire le voyage et ils comptent se mettre en route dans la première quinzaine du mois de mai.

L'EUROPE ARMÉE

Il y a cent ans, les forces militaires sur pied de guerre des États de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de l'Italie, de la Russie, de la Turquie, d'Angleterre, de Suède et Norvège, s'élevaient à 4,826,000 hommes.

Aujourd'hui, au mois d'avril 1889, les mêmes nations ont :

Sur pied de guerre : 10.480.000 hommes
En réserve de 2 ^e ligne : 8.335.000 —
En réserves finales : 9.195.000 —
Soit : 28.010.000 —

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UN OURS EN PROMENADE

En vue de la première assemblée du printemps qui a lieu dimanche prochain aux Récollets, plusieurs baraques s'installent sur la place. Parmi celles-ci est une ménagerie dont les cages doivent être dans un état assez pitoyable, puisque, cette nuit, un ours qui y était renfermé a pris la clef des champs et parcourt actuellement le monde.

Compère Martin s'est, dit-on, dirigé par la ruelle de la Gueule-du-Loup vers le Clos-Bonnet, où il doit répandre la terreur parmi les paisibles vigneronnes des coteaux.

La gendarmerie s'est mise dès ce matin à la poursuite du fugitif.

Nous espérons qu'elle ne tardera pas à faire réintégrer à son domicile notre pauvre ours, qui, fort heureusement, ne doit pas être des plus dangereux. (Voir la suite à la 3^e page.)

LES INSPECTEURS DE CORPS D'ARMÉE

Les inspecteurs de corps d'armée quittent Paris pour commencer leur tournée en province. Le général Billot visitera les 2^e, 3^e et 4^e corps ; le général de Bellemare les 5^e, 9^e et 12^e corps ; le général Thomassin les 10^e et 11^e corps ; le général Davoust les 7^e, 8^e et 16^e corps. Investi des fonctions éventuelles de commandant de l'armée des Alpes, le général baron Berge compte parcourir toute la zone frontière des 14^e et 15^e corps et voir à l'œuvre les douze groupes alpins pendant leurs manœuvres d'été.

Les six arrondissements d'inspection de la gendarmerie sont dévolus cette année aux généraux Lambert, Répécaud, Delagrangue, Le Maître, Schneider et Jacquemin.

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux en 1889, dont la durée ne pourra excéder six semaines, est fixée au dimanche 5 mai prochain.

